



## heures supplémentaires transformées en congés sans solde

Par rafat, le **28/09/2020** à **19:29**

Bonjour, je suis annualisé pour les heures supplémentaires. Mon employeur ferme l'entreprise 15 jours à Noël mais il ne me reste qu'une seule semaine de congés. Peut-il me déduire 35 heures supplémentaires en m'imposant une semaine de congés sans solde? Je perdrais donc les 25% supplémentaires. Il ne devrait m'en déduire que 28 à 125% ou ne pas me payer la semaine de fermeture et me payer toutes mes heures supplémentaires. Quels sont mes droits, les siens? Merci

Par P.M., le **28/09/2020** à **20:48**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir de quel type d'annualisation il s'agit et si elle est vraiment légale...

De toute façon, l'employeur ne pourrait pas normalement ne pas tenir compte de la majoration d'heures supplémentaires déjà acquise...

Par ailleurs, si vous avez acquis la totalité des congés payés pour une année entière de travail, il paraît étonnant qu'il ne vous en reste pas assez pour la fermeture de fin d'année...